

R. BINET

42 Rue de la Récréation  
Laval le MANS  
FRANCE

REPUBLICA DE CHILE  
REGISTRO DE CORREO  
NR. 92/28334  
A: 02 DIC 92  
P.A.A. R.O.A. W.M.  
C.B.E. N.E.P. J.V.S.  
M.T.O. L.D.E. H.A.  
Z.C. ARCHIVO

au Sr Patricio Aylwin Azócar  
Presidente de la République  
de Chile

Le Mans, le 12 Novembre 1992

Monsieur le Président,

Permettez-moi de m'adresser à vous parce courrier afin d'attirer votre attention sur la situation de JUAN DOMINGO SALVO ZUNIGA qui a été récemment condamné à mort en avril 1992 par la cour d'appel de la ville de La Serena pour les meurtres d'Antonia del Carmen Gomez et de ses trois enfants.

Je vous demande respectueusement, lorsque cette affaire sera sauvée, d'exercer votre droit de grâce pour des raisons humanitaires, et de commuier la condamnation à mort de Juan Salvo Zuniga.

Amnesty International dont je suis membre, s'oppose à la peine de mort dans tous les cas, car cette peine violate le droit à la vie et le droit à ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je vous demande de bien vouloir agir en faveur de l'abolition totale de la peine de mort au Chili, suivant en cela la tendance mondiale, comme vous l'auriez proposé en mars 1990.

Dans cette attente, je vous assure Monsieur le Président de ma haute considération

R. Binet